

Renseignements requis

Date de versement du dividende (s'il y a lieu)	Année	Mois	Jour	1
Premier jour où une partie quelconque du dividende a été payée	Année	Mois	Jour	2
(seulement si la date précède la date de la ligne 1 ci-dessus)				
Fin de l'année d'imposition durant laquelle a été payé le dividende ou une partie du dividende	Année	Mois	Jour	3

Dividende réputé sur les gains en capital

Plein montant du dividende visé par ce choix	_____	A
Plein montant des gains en capital imposés pour l'année :		
Gains en capital imposables pour l'année	_____	B
Moins :		
Pertes en capital déductibles pour l'année	_____	C
Somme déduite selon l'alinéa 111(1)b)	_____	D
Total partiel (montant C plus montant D) _____	▶ _____	E
Gains en capital imposés pour l'année (montant B moins montant E)	_____	F
Gains en capital imposés pour l'année (montant F)	_____	G
Taux d'inclusion pour l'année selon l'alinéa 38a) _____ =	_____	
Moins :		
Le montant de tout dividende versé au cours de la période, et avant ce dividende, qui est réputé être un dividende sur les gains en capital	_____	H
Montant disponible pour le paiement du dividende sur les gains en capital (montant G moins montant H)(si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	I
Montant du dividende réputé être un dividende sur les gains en capital (le moins élevé des montant A et montant I)	_____	J

Pièces jointes

- Si les administrateurs de la société sont légalement autorisés à administrer les affaires de celle-ci, joignez une copie certifiée conforme de la résolution autorisant le choix.
- Si les administrateurs de la société ne sont pas légalement autorisés à administrer les affaires de celle-ci, joignez une copie certifiée conforme de l'autorisation du choix accordée par la personne ou les personnes ayant l'autorité légale d'administrer les affaires de la société.
- Joignez un chèque ou un mandat à l'ordre du receveur général du montant inscrit à la ligne S, à la page 1, s'il y a lieu. Inscrivez « T2012 » sur la pièce de versement et pour vous assurer que le paiement est crédité correctement, indiquez le nom de la société, le numéro d'entreprise et l'année d'imposition de la société.

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à cra-arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le(s) Fichier(s) des renseignements personnels ARC PPU 047.